



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'Union Nationale des Formations Taxis, est une association Loi 1901

Déclaration d'activité : 11 75 491 72 75 – Siret : 754 073 203 00046

L'Union Nationale des Formations Taxis (UNFT) est un organisme spécialisé dans la formation professionnelle des chauffeurs de taxi. Son siège social se situe au 46 rue Daubenton, 75005 Paris. L'UNFT conçoit et dispense, en toute autonomie ou en partenariat, des formations dédiées aux taxis sur l'ensemble du territoire national. De plus, l'organisme détient l'ensemble des agréments délivrés par les préfectures compétentes, indispensables à l'organisation de ses formations.

1. Définitions :

Dans les paragraphes suivants il est convenu de désigner par :

- **Client** : désigne tout professionnel, tout employeur, toute personne physique légalement capable (selon les articles 1123 et suivants du Code civil), ou toute personne morale, qui visite le Site régi par les présentes conditions générales de Vente, s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'UNFT.
- **Stagiaire** : désigne la personne physique qui participe à une formation.
- **Formateur** : désigne la personne chargée de dispenser l'enseignement durant la formation.
- **Directeur Pédagogique** : désigne la personne responsable de la gestion et de la coordination pédagogique du centre de formation.
- **Prestations et/ou Services** : désignent l'ensemble des prestations et services fournis par l'Union Nationale des Formations Taxis – UNFT, par tous les centres agréés et répartis sur le territoire national, aux Clients par UNFT.
- **Informations Clients** : Les « Informations » désignent l'ensemble des données personnelles que UNFT peut détenir pour la gestion de votre compte utilisateur, de la relation Client et à des fins d'analyses et de statistiques.
- **Informations personnelles** : Les données permettant, sous quelque forme que ce soit, l'identification directe ou indirecte des personnes physiques auxquelles elles se rapportent (conformément à l'article 4 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- **Centre** : désigne les lieux de déroulement des formations.
- **CGV** : désigne les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

2. Objet : Conditions - Modalités - Mise en relation et définition du Service

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'UNFT pour le compte d'un Client. De manière générale, elles régissent la relation entre l'association UNFT et le Client et définissent les modalités d'accès, d'utilisation, d'information, d'achat, de bon de commande, et de paiement des prestations et services proposés par UNFT (ensemble désignés "les Parties").

Les présentes Conditions constituent l'intégralité de l'accord entre UNFT et le Client.

L'accès, l'information, l'achat, le suivi des formations, dates session de formation, d'examens et les réclamations sont disponibles :

Via le site <http://unft.fr> en complétant la fiche contact ;

Par mail contactunft@orange.fr ;

Par téléphone 06 83 28 74 54.

En cas de réclamation, nous contacter par courrier au **siège social UNFT**, ou par courriel : reclamationunft@orange.fr

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion pleine, entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente. **Le Client doit impérativement en prendre connaissance avant toute commande.**

Les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document du Client.

Si une clause des présentes Conditions est déclarée invalide ou inapplicable par une décision de justice, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. L'UNFT s'engage, le cas échéant, à remplacer la clause concernée par une disposition valide.

3. Conditions Préalables – Accès – Information – Prérequis

L'accès aux Prestations et Services est soumis aux conditions suivantes :

- Le Client** déclare avoir lu et accepté les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les conditions du bon de commande valant bulletin d'inscription ;
- Pour valider une **inscription**, le Client doit fournir les documents justificatifs et le bon de commande valant bulletin d'inscription. En cas de justificatifs manquants, le Client s'engage à les fournir ultérieurement (au plus tard la veille de la formation) ;
- Le Client choisit le type de formation en fonction de son niveau de connaissances ou de ses besoins ;
- Le Client peut également sélectionner la date de session parmi celles disponibles lors de son inscription en précisées sur le site UNFT ;
- Le Client garantit la véracité et l'exactitude de toutes les informations fournies afin de permettre à UNFT d'assurer ses prestations dans des conditions optimales ;
- Le Service** est exclusivement proposé sur le territoire français ;
- L'UNFT se réserve le droit de modifier certaines clauses des présentes Conditions Générales de Vente, après en avoir informé le Client, afin de répondre aux évolutions et aux exigences législatives ;
- Les prérequis** sont en fonction de la formation souhaitée par le Client et l'information est communiquée avant toute inscription,
- Le Client qui souhaite participer à une formation doit s'inscrire et compléter le bon de commande un mois avant le début de la formation choisie.

4. Devis – Bons de Commande – Inscription - Attestation

Pour chaque action de formation, un devis et/ou un bon de commande est adressé par l'UNFT au Client qui en fait la demande. Dans le cadre d'une prise en charge par un organisme de financement, un devis et/ou une convention seront établis à la demande du Client. Pour rappel la demande de prise en charge auprès d'un organisme de financement reste à l'initiative du Client.

Un exemplaire du devis et/ou du bon de commande dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'UNFT par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, ou courriel.

Dans le cadre d'une prise en charge, l'accord de l'organisme de financement devra être joint à l'exemplaire retourné.

Une fois le devis et/ou le bon de commande validé par le Client, l'inscription à la formation devient effective.

A l'issue de la formation, l'UNFT remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un Organisme de financement, l'UNFT lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture acquittée.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

5. Conditions Financières – Tarifs, Règlements et modalités de paiement

L'utilisation des Prestations et Services est soumise à un paiement, dont les tarifs sont clairement affichés sur le Site, les devis et bons de commande émis pour chaque formation recherchée.

Les tarifs de nos formations sont indiqués en Euros et non soumis à la TVA. Le paiement de la formation s'effectue à l'inscription : un acompte est demandé lors de l'inscription et le solde est payable à l'entrée en formation. Une facture acquittée sera émise à l'issue de celle-ci.

Toute commande est non remboursable, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Les modalités de paiement sont précisées à la commande et dans les présentes conditions générales de vente.

Les frais annexes (exemple : frais de déplacement, repas, etc...) sont à la charge du Client.

Lorsque le paiement est assuré par un organisme de financement auquel le Client est rattaché, il appartient au Client d'effectuer **sa demande de prise en charge un mois avant le début de la formation**. A cet effet, l'UNFT établira un devis et/ou une convention qu'il remettra au Client sur demande. L'accord de financement doit être fourni lors de l'inscription, et le devis et le bon de commande, dûment complétés, datés, signés et portant la mention « bon pour accord » à l'UNFT doivent être retournés par le Client.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme de financement, la différence sera directement facturée au Client par l'UNFT et doit être payée à l'entrée en formation du Stagiaire.

Si l'accord de prise en charge n'est pas transmis à l'UNFT au plus tard 10 jours ouvrables avant le début de la formation, l'UNFT se réserve le droit de facturer l'intégralité des frais de formation au Client. Pour les formations d'une durée supérieure à 2 jours, il est possible de mettre en place des paiements échelonnés, selon des modalités formalisées avant le démarrage de la formation.

Le paiement intégral conditionne la participation à la formation.

En cas de retard et/ou de non-paiement à l'entrée en formation entraînera, de plein droit, et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'UNFT se réserve également le droit de recourir à une procédure contentieuse, aux frais du Client, sans préjudice de toute autre indemnisation qui pourrait être réclamée.

En cas de non-respect des conditions de paiement, d'un règlement échelonné et/ou financé, l'UNFT pourra suspendre ou annuler la fourniture du Service et/ou l'exécution de ses obligations.

6. Dédit, Annulation, Absence ou interruption d'une formation

Toute formation commencée, est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'UNFT. Il est rappelé que les sommes dues par le Client ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation, ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un organisme de financement. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'UNFT, suivant les modalités définies dans l'article 5 des CGV.

En cas d'absence, ou d'interruption, la facturation de l'UNFT distinguera les journées effectivement suivies par le Stagiaire, des absences et/ou de l'interruption de la formation.

En cas de dédit signifié par le Client au moins 14 jours avant le démarrage de la formation, l'UNFT aura la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, si la même formation est programmée et après accord éventuel de l'organisme de financement, dans le cas où le client aurait une prise en charge. Dans tous les cas l'acompte versé à l'inscription par le client serait conservé par l'UNFT.

En cas d'annulation de la formation

→ **Par le Client**, l'UNFT se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation ;
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

→ **Par l'UNFT**,

- Si le nombre de Stagiaire inscrit est inférieur à 10, et ce 7 jours avant le démarrage d'une formation, la formation sera reportée à une date ultérieure ;
- En cas de force majeure dûment reconnue et justifiée, de nouvelles dates de formation seront mises en place.

7. Description du Service : Prestations – Programmes - Réclamations

Contenu des prestations : Après inscription et paiement des frais applicables, le Stagiaire bénéficiera des prestations et services suivants : Formations en centre, dans le ressort d'une antenne UNFT choisie par le Client, aux adresses indiquées sur le Site et dans la convocation.

L'inscription aux prestations fournie par l'UNFT, n'inclut pas l'inscription à l'examen. Le Client devra effectuer cette démarche auprès du site de la CMA France : <https://www.artisanat.fr> rubrique « taxi ».

Programme de formations : Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur le site et joint au bon de commande des formations sont fournis à titre indicatif et suivant la réglementation applicable. Le formateur ou le directeur pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.

Réclamations : Nous attachons une grande importance à la satisfaction de nos clients. Toute réclamation relative à l'exécution des présentes conditions générales de vente, concernant la qualité des prestations et/ou des services fournis, doit être formulée par écrit à l'adresse du siège de l'association, ou par email à reclamationsunft@orange.fr. Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai de 5 jours ouvrables et à vous apporter une réponse complète dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de sa réception.

En cas de différend non résolu dans ces délais, la réclamation pourra être soumise à une procédure de médiation conformément à la législation en vigueur.

8. Horaires – Accueil – Effectif – Règlement Intérieur

Sauf indication contraire portée sur la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les formations se déroulent de manière générale de 08h30 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les centres de formation UNFT accueillent les Stagiaires de 08h00 à 18h00. Les dates, lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

Pour favoriser les meilleures conditions d'enseignement, l'effectif de chaque formation est limité et dans tous les cas ne pourra être inférieur à 10 Stagiaires.

L'effectif pour chaque formation est fixé en fonction des objectifs pédagogiques et des méthodes employées. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, à condition que le dossier soit complet. La simple émission d'un devis n'équivaut pas à une inscription. Seuls les bons de commande, dûment complétés, datés, tamponnés, signés et portant la mention « Bon pour accord », retournés à l'UNFT, ont une valeur contractuelle.

Dès que l'effectif maximal est atteint, les inscriptions sont closes. Si le nombre de stagiaires s'avère insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, l'UNFT se réserve le droit d'ajourner celle-ci, et ce, au plus tard 7 jours avant la date prévue, sans verser d'indemnités.

Le règlement intérieur est remis au stagiaire lors de l'envoi de la convocation.

9. Obligations et force majeure

Dans le cadre des prestations et services des formations dispensées, l'UNFT est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients et/ou de ses Stagiaires.

L'UNFT ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients et/ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas fortuit ou de force majeure, en plus des cas habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'UNFT, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'UNFT.

10. Obligations et Droits des Parties - Engagements mutuels

L'UNFT :

- Mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels à sa disposition pour fournir les Prestations et Services attendus et assurer sa continuité.
- S'engage à ne pas divulguer les données personnelles du Client, sauf en cas d'obligation judiciaire et/ou avec son consentement.

Si aucune réclamation n'est formulée par le Client lors de la réception du Service, celui-ci sera réputé conforme à la commande.

Le Client :

- S'engage à fournir des informations sincères et à les mettre à jour tout au long de la relation contractuelle, sa responsabilité étant engagée en cas d'inexactitude.
- S'engage à ne pas utiliser, reproduire, transmettre, exploiter, revendre ou transformer tout ou partie du contenu des prestations, des documents et des cours de formation dispensés, sous peine de donner lieu à des poursuites judiciaires.
- Reconnaît avant de passer commande, d'avoir reçu l'ensemble des informations obligatoires prévues par l'article L.121-17 du Code de la consommation, notamment concernant :
 - ✓ Les caractéristiques essentielles du Service.
 - ✓ Le prix du Service et les modalités de paiement.
 - ✓ Le délai ou la date d'exécution du Service.
 - ✓ L'identité et les coordonnées de l'UNFT.
 - ✓ Les garanties légales et contractuelles ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.
 - ✓ Le droit de rétractation, ses conditions, délais et modalités figurant dans les conditions du bon de commande, conformément au Code de la Consommation, aux articles L221-18 à 221-28.

11. Confidentialité et communication

L'UNFT, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiel les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'UNFT au Client.

L'UNFT s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux Organismes de financement, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'UNFT comme Client de ses formations.

A cet effet, le Client autorise l'UNFT à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa Clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Les données à caractère personnel concernant le Client sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'UNFT. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client et/ou le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Client pourra exercer ce droit en écrivant à :

UNFT, 46 rue Daubenton 75005 Paris ou par voie électronique à : contactunft@orange.fr.

En particulier, l'UNFT conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, l'UNFT s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

13. Propriété Intellectuelle - Droits sur le contenu du site : unft.fr

L'UNFT déclare être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle attachés au contenu du Site. Les textes, images, graphiques, vidéos, etc., présents sur le Site ne peuvent être reproduits sans l'autorisation préalable et expresse de l'UNFT. La duplication, le partage ou l'extraction de contenu, de quelque nature que ce soit, est strictement interdite.

Le Client et/ou le Stagiaire s'engage à ne pas utiliser les signes distinctifs de l'UNFT ou à réserver un nom de domaine similaire, ni à déposer une marque identique ou similaire pour un Service équivalent.

14. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'UNFT à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Litiges

Procédure de résolution des différends

En cas de litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable, selon la procédure suivante :

- Toute réclamation doit être adressée par courriel via le formulaire de contact du Site.
- L'UNFT s'engage à répondre dans les meilleurs délais ouvrés.
- Si aucune solution amiable n'est trouvée, le litige sera soumis à la juridiction française compétente.